

Commune de Schaerbeek
Service Urbanisme et Environnement
Place Colignon, 1
B - 1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 20/05/2025

N/Réf. : SBK20338_742_PU
Gest. : MB/CDG
V/Réf. : 2024/444=080/002
Corr: Cüneyt CETIN
NOVA : 15/PU/1961448

SCHAERBEEK. Rue Emmanuel Hiel, 2
(= partiellement en zone de protection de l'Hôtel communal de Schaerbeek)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: dans un immeuble de rapport, modifier l'aspect architectural de la façade avant au niveau du rez-de-chaussée

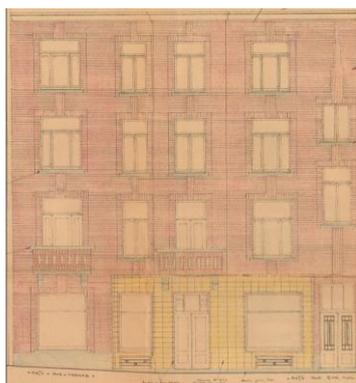
Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 22/04/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 14/05/2025, concernant la demande sous rubrique.



Vue du bâtiment. © Google Street view



Élévation d'archive (PU de 1942)



Situation projetée

Images extraites du dossier de demande

En ce qui concerne le remplacement des châssis du rez-de-chaussée, la CRMS comprend la nécessité de recourir à des châssis à double ouvrant pour aérer le logement. Elle accepte la proposition pour autant que les nouveaux châssis en bois présentent un aspect traditionnel. En revanche, la CRMS déplore, du côté rue Emmanuel Hiel, que les châssis des étages ainsi que la porte d'entrée des logements aient été remplacés par des modèles en PVC blanc portant atteinte à la qualité architecturale et à la cohérence de la façade. Bien qu'ils ne soient pas concernés par la présente demande, ces châssis ne peuvent en aucun cas être régularisés et devraient être remplacés par des menuiseries de qualité, en bois, présentant un aspect traditionnel.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

S. VAN ACKER
Président